

01 juil 2005 -02:00

Voyages d'enfants mineurs

Suite à des informations incorrectes diffusées récemment dans les médias concernant les enfants mineurs en voyage, le Service Public fédéral Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au développement estime qu'il est nécessaire d'apporter quelques précisions.

Suite à des informations incorrectes diffusées récemment dans les médias concernant les enfants mineurs en voyage, le Service Public fédéral Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au développement estime qu'il est nécessaire d'apporter quelques précisions.

Bruxelles, le 30/06/2005 Suite à des informations incorrectes diffusées récemment dans les médias concernant les enfants mineurs en voyage, le Service Public fédéral Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au développement estime qu'il est nécessaire d'apporter quelques précisions. Voyages d'enfants mineurs Il n'existe pas de procédures/formulaires belges ou internationaux déterminant l'autorisation parentale pour le voyage d'enfants mineurs. Lorsque l'enfant voyage avec un parent, les parents ont la liberté de mettre l'accord de l'autre parent sur papier, de faire certifier la signature par la commune et d'emmener cette autorisation écrite en voyage. Les Affaires étrangères conseillent cette autorisation écrite lorsque l'enfant voyage seul ou en compagnie d'autres personnes que son ou ses parent(s). Les voyageurs belges peuvent toujours s'informer concernant les documents nécessaires auprès de l'ambassade ou du consulat du pays de destination. Lorsque l'enfant voyage seul, il est certainement recommandé de s'informer auprès de l'ambassade ou du consulat et de la compagnie aérienne. Attention : lorsque vous perdez votre passeport ou carte d'identité ou en cas de vol, vous ne pouvez voyager à l'étranger avec une déclaration de perte ou de vol. Vous devez posséder une carte d'identité provisoire délivrée par la province ou le SPF Intérieur ou un passeport.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be